

# Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1986)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

#### **4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions**

Il mènerait trop loin de vouloir décrire en détail les activités en matière de conseils de la FSPAP. Voici quelques exemples en bref:

##### **Groupe de travail projets forestiers et protection du paysage**

Le directeur de la FSPAP a collaboré aux activités du groupe de travail institué par l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage, qui a procédé en 1986 à la mise au point d'un projet de directives officielles concernant "la protection de la nature et du paysage dans le cadre de projets forestiers". Ces directives et recommandations répondent à un besoin pressant, car la construction de routes forestières est fréquemment en contradiction avec les intérêts de la nature et du paysage.

##### **Commission cantonale bernoise pour la protection des sites**

En sa qualité de membre de la Commission pour la protection des sites du canton de Berne (CPS), B. Lieberherr, s'est occupé de différents projets de construction critiques, dans les limites mais aussi à l'extérieur des zones de construction, notamment du cas typique d'une grande serre pour la culture maraîchère industrielle sur le terrain d'une ferme exploitée traditionnellement jusqu'à présent, mais dont les propriétaires renoncent à l'exploitation agricole.

##### **Projet de téléphérique à Stoos SZ**

En collaboration avec la conseillère en matière de constructions de la Ligue suisse du patrimoine national, Madame B. Schnitter, le directeur a procédé à une expertise pour l'appréciation des effets sur le paysage de deux variantes d'un projet de téléphérique sur le Stoos (SZ). Il s'agit d'un projet de remontée mécanique dans une région de ski et de tourisme pédestre déjà mise en valeur, mais sensible du point de vue de la beauté du paysage; elle remplacerait un ancien téléphérique militaire pré-existant.

##### **Projet DMF de place de tir d'essai dans le Val Cristallina**

En septembre 1986, le président et le directeur de la FSPAP sont allés visiter le Val Cristallina en compagnie de représentants du DMF, afin de s'informer sur place au sujet de ce projet. On est obligé de reconnaître que les auteurs du projet ont procédé avec tout le soin possible afin d'intégrer les installations dans le paysage. Les méandres du ruisseau seront préservées. Il faut reconnaître aussi que le Val Cristallina n'est

plus vierge. Il est déjà exploité aujourd'hui par l'armée. Deux stations de captage d'eau pour les usines hydro-électriques du Rhin antérieur existent déjà en amont, au-dessus de la ramification, si bien que la vallée est déjà presque entièrement privée de ses cours d'eau naturels.

Conclusion: si l'on admet que le besoin d'une telle place de tir d'essai existe réellement, on ne peut fondamentalement repousser l'endroit choisi du point de vue de la protection et de l'aménagement du paysage. Les conséquences pour le paysage sont beaucoup moins graves que celles du projet de place de tir sur l'alpe Marschola (Rhin postérieur), auquel s'oppose le gouvernement du canton des Grisons.

### **Conseil de l'Europe**

Cette année encore, B. Lieberherr a présidé le Comité d'experts pour la gestion de l'espace naturel ainsi que le groupe de travail "Remembrements" du Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

Notre collaborateur a présenté une partie des résultats obtenus lors d'un séminaire organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Confédération européenne de l'agriculture (Strasbourg, 14-16 octobre).

### **Fondation de France**

Chaque année, la Fondation de France attribue un certain nombre de "prêts d'honneur" à des jeunes désirant poursuivre des études ou des projets d'une certaine envergure.

En avril, B. Lieberherr a eu l'honneur de siéger dans le Jury chargé de l'attribution de ces prêts d'honneur, particulièrement dans le domaine des sciences naturelles et biologiques.

### **Campagne Pro Natura Helvetica PNH**

Avec d'autres organisations telles le Club Alpin Suisse, le Groupement suisse pour la population de montagne (SAB) et la Fédération Suisse des Amis de la Nature, la FSPAP participe à la préparation de la campagne PNH 1988. Cette action, dont la dénomination "régions de montagne" est encore provisoire, veut faire prendre conscience à tous, main publique et particuliers, des problèmes environnementaux liés à la vie et à l'économie des régions de montagne.